

Rencontre 16 et 17 Septembre 2009
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine



COMMENT ENDIGUER LA PERIURBANISATION ?

LES FONDEMENTS
D'UN URBANISME RURAL DURABLE



PUBLICATION 2011

ACTES
ET
METHODES

Roger Gardes

*Président de la commission aménagement du territoire
à la Fédération des Parcs et du Parc des Volcans d'Auvergne*

Edito



Le Parc Loire-Anjou-Touraine s'étend le long d'un axe culturel, naturel mais aussi économique fort : la Loire. Cette situation, historiquement stratégique pour le transport des marchandises, a généré une grande variété de richesses mais aussi de nombreuses menaces. Nos paysages sont ainsi peu à peu grignotés par l'étalement urbain qui tend à les banaliser. Les subtils équilibres naturels et humains qui ont permis l'inscription d'une bonne partie de notre territoire au Patrimoine Mondial de l'Humanité en tant que paysage culturel restent fragiles.

C'est pour ces raisons que nous avons mis l'accent dans notre nouvelle charte sur la volonté de maîtriser la périurbanisation, voire même de l'endiguer. Mais la tâche est difficile : constructeurs et aménageurs inondent les boîtes à lettres des candidats à l'accession à la propriété de modèles idéalisés de maisons individuelles. Les acteurs économiques eux-même ne semblent plus pouvoir envisager un autre mode de développement que la zone d'activité dévoreuse d'espaces désenclavés par de salvateurs aménagements routiers !

L'inertie au changement de pratiques d'aménagement du territoire est importante. Le législateur, malgré une volonté affichée, ne réussit pas à faire partager des objectifs clairs et pragmatiques. Les nombreuses hésitations autour du Grenelle de l'Environnement en témoignent. Le parti pris de notre Parc est d'agir par la persuasion et le conseil. Nous avons pris l'appel à Projet du MEEDAT comme une opportunité pour apporter des solutions à la fois pédagogiques et méthodologiques aux communes en prises avec des problématiques de plus en plus compliquées.

C'est avec grand plaisir que nous avons accueillis ces rencontres du réseau « urbanisme et paysage » des Parcs pour échanger sur nos savoir-faire et nos actions. Le centre troglodytique des Perrières était propice à mener une réflexion où les patrimoines, ceux d'hier et de demain, jouent un rôle central dans nos approches. Les expériences que nous avons partagées doivent croître et embellir pour montrer que l'urbanisme rural et durable existe. Puisse ce document y contribuer.

Jean-Michel Marchand

Président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Sommaire

→ **Vue d'ensemble** p 6

→ **Vue du coteau** p 8

Ce que l'on voit p 8

Ce que l'on nous explique p 8

Ce qui se joue p 8

Pales invisibles p 8

→ **Vue dans les Parcs (les expériences)** p 9

**Comment les politiques énergie-climat peuvent-elles
contribuer à l'économie de l'espace ?** p 9

JEAN-MICHEL MARCHAND, *président du Parc Loire-Anjou-Touraine*

FLORENCE BUSNOT-RICHARD, *chargée de mission Ingénierie de l'environnement et de l'énergie*

L'essentiel p 9

La question p 9

Le contexte p 9

Les outils mis en œuvre p 9

Les conclusions p 11

Pour en savoir plus p 11

**Endiguer la périurbanisation : de la sensibilisation
à la croyance, de la croyance à l'action** p 12

MICHEL MATTEI, *chargé de mission urbanisme au Parc Loire-Anjou-Touraine*

PHILIPPE PAPIN, *de Médiation environnement.*

L'essentiel p 12

La question p 12

Le contexte p 12

Les outils mis en œuvre p 12

Les conclusions p 13

Pour en savoir plus p 13

Comment amener une densification par une politique de mixité urbaine ? p 14

FREDERIC MONIN-GUENOT, PIERRE-HENRY BOMBENGER, *du Parc des Ballons des Vosges.*

L'essentiel	p 14
La question	p 14
Le contexte	p 14
Le SIU, kézako ?	p 14
La mise en œuvre	p 15
Les conclusions	p 15
Les partenaires du projet	p 15
Pour en savoir plus	p 15

Comment assurer une continuité écologique en conduisant une politique d'aménagement en accord ou en désaccord avec la demande ? p 16

EMILIE ROSSA, *du Parc Normandie Maine*

L'essentiel	p 16
La question	p 16
Le contexte	p 16
La mise en œuvre	p 16
Les conclusions	p 17
Pour en savoir plus	p 17

→ Vue de l'esprit p 18

→ Vue de la salle p 20

Les organisateurs	p 20
Les intervenants	p 20
Les participants	p 20

→ Vue d'ensemble

[Périurbanisation], nom féminin singulier : désigne un habitat citadin implanté en périphérie extérieure d'une agglomération grignotant sur les espaces naturels. Ce concept, né dans les années 60/70, répond au besoin de nature des urbains et s'est généralisé avec le développement de la voiture et des voies de communication.



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France

En France, chaque année, 60 000 hectares disparaissent sous l'effet de l'urbanisation. En Europe, c'est plus du quart de la surface de l'Union qui est touchée par l'expansion urbaine.

Les conséquences de cette nouvelle forme d'urbanisation sont délétères pour l'environnement : banalisation des paysages, disparition du patrimoine naturel, multiplication des sources de pollution (transports, eau), intensification du phénomène de migration pendulaire, consommation de matières premières, conflits d'usage entre néo et ruraux. Comment les Parcs peuvent-ils enrayer ce phénomène ? Comment résister au plaidoyer pour la maison individuelle basse consommation qui est mise en avant par les constructeurs comme la solution pour résoudre les problèmes de logement ? Comment convertir la population aux bienfaits de l'habitat collectif ou urbain (ou les deux) ? Comment sensibiliser les élus ruraux à ce phénomène qui peut parfois leur sembler lointain ?

Le séminaire des 16 et 17 septembre a tenté d'apporter les premières réponses.

→ Vue du coteau

Rien de plus convaincant qu'une approche sur le terrain pour illustrer le phénomène de périurbanisation. Compte-rendu de la visite collective conduite par Michel Mattéi sur les coteaux de la Loire et sous la pluie.



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Ce que l'on voit

De l'église de Parnay, située à 6 kilomètres de Saumur sur les coteaux de la Loire, la vue s'étend jusqu'à 20 kilomètres et permet d'identifier les différentes zones paysagères.

En contrebas : le lit majeur de la Loire bordé de plaines inondables, de cultures maraîchères et de ripisylves obstruant parfois les perspectives. Au dessus : la levée construite au XIII^e siècle sur une quarantaine de kilomètres pour contrôler le niveau du fleuve et ne pas le laisser déborder pendant les crues de fin d'hiver (aujourd'hui, la levée s'étend de Tours à Angers).

Enfin, sur les coteaux, des hectares de vigne labellisés AOC qui au XVIII^e siècle faisaient vivre les 2/3 de la population du village. Jusqu'aux années 90, le bourg de Parnay pouvait se résumer à trois rues en contrebas du coteau. Aujourd'hui, même si le village ne compte plus que 460 âmes (contre 602 en 1802), les constructions – maisons individuelles et lotissements - se sont largement multipliées au milieu des vignes.



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Ce que l'on nous explique

Pour nous, urbains endurcis, les méfaits de la périurbanisation ne sautent pas ici aux yeux. Il y a, certes quelques maisons qui semblent avoir poussé dans les vignes, mais le paysage paraît assez peu touché par l'expansion des villes. Pour les locaux, le constat est différent. Sous la pression des villes, le paysage se banalise peu à peu sans justement que personne n'y prête attention. Au Nord et au Sud de Saumur, deux zones commerciales ne cessent de s'étendre, artificialisant encore un peu plus les sols. Sur la Loire, un des deux ponts a été transformé en 2x2 voies. Partout dans le Parc, les entrées de villes sont ravagées par l'affichage publicitaire illégal. Les petits lotissements grignotent les coteaux...

Ce qui se joue

La commune de Parnay est cernée par les règlements de tous ordres, rendant les possibilités de construction quasi inexistantes. Les coteaux sont régis par un plan de prévention des risques (le site est un vrai gruyère), en bord du fleuve, un plan inondations Loire sévit. Les vignes sont classées AOC Saumur-Champigny. Résultat, le maire ne possède pas une seule parcelle constructible alors qu'il aimerait pouvoir accueillir de nouvelles populations. Dans ce contexte, comment lui parler des effets pervers de la périurbanisation ? Comment le motiver à travailler sur ces sujets de fond ?



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Pales invisibles

La Loire étant classée patrimoine mondial de l'Unesco, aucune éolienne ne doit être visible du site classé. Cette vision sectaire s'affranchit des règles de co-visibilité. Pourtant une éolienne située à 5 kilomètres du lit de la Loire n'est pas forcément une nuisance visuelle. Pour faire passer le message, le Parc a développé un outil d'aide à la décision basé sur la co-visibilité. Il peut être déclinable pour d'autres infrastructures en hauteur (antennes relais).

→ Vue dans les Parcs (les expériences)

Comment les Parcs prennent-ils en compte les phénomènes de périurbanisation dans leurs politiques d'aménagement ? Voici quatre témoignages .

Comment les politiques énergie-climat peuvent-elles contribuer à l'économie de l'espace ?

JEAN-MICHEL MARCHAND, président du Parc Loire-Anjou-Touraine

FLORENCE BUSNOT-RICHARD, chargée de mission Ingénierie de l'environnement et l'énergie



Le Parc Loire-Anjou-Touraine, c'est :

- 2 Régions : Centre et Pays de la Loire
- 2 Départements : Indre-et-Loire (Centre) et Maine-et-Loire (Pays de la Loire)
- 141 communes
- 271 000 hectares
- 181 600 habitants
- 2 villes portes : Angers et Tours
- 2 villes moyennes : Saumur et Chinon

L'essentiel

Pour endiguer la périurbanisation, le Parc s'appuie sur son plan climat territorial (PCT). Ici, on souhaite intégrer le critère d'efficacité énergétique aux projets d'urbanisme.

La question

Placer l'énergie au cœur des problématiques d'aménagement permet-il de réduire la pression foncière et d'économiser de l'espace ? L'énergie est-elle la seule entrée suffisante ?

Le contexte

En 2006, le Parc s'est engagé à réduire son empreinte carbone. Pour y parvenir, les acteurs du territoire ont réalisé avec l'équipe du Parc et ses élus un plan climat territorial. Ce schéma énergétique de territoire répond à l'objectif de réduction par 4 d'ici 2050 des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du Parc.

Les conclusions de cette étude montrent que, pour tenir ces engagements, l'aménagement du territoire doit être repensé sous le prisme du développement durable.

Les outils mis en œuvre

Connaître l'effort collectif

Pour intégrer la notion de changement climatique dans les politiques d'urbanisme, le Parc a souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs à l'échelle du territoire. Il a ainsi créé deux instances pour réfléchir sur le sujet. La première réunissait 80 personnes issues du monde associatif, de l'habitat social, des associations de consommateurs. La seconde, plus restreinte, comptait 7 élus et 7 techniciens. En réunion plénière, le Parc a présenté les enjeux d'une telle étude et le bénéfice que pourraient en tirer les acteurs locaux... s'ils acceptaient de contribuer à son élaboration !

Au cours de la réflexion, et pour connaître



l'effort que les acteurs locaux étaient prêts à fournir, le Parc a présenté le bilan énergétique du territoire : 5 668 millions de kWh consommés chaque année, 1 376 000 tonnes de CO₂ utilisées, 257 millions d'euros dépensés, soit 6,8 tonnes de CO₂ par habitant (dans le cas d'un scénario durable, la consommation énergétique d'un habitant ne devrait pas excéder 1,8 t/CO₂/an). Le Parc a interrogé les acteurs sur leur volonté de réduire la facture énergétique. Tous ont répondu vouloir s'inscrire dans la lignée des politiques nationales et internationales et ainsi envisager le scénario facteur 4*.

Quand le climat s'immisce dans l'urbanisme



Le Parc a donc ressorti son plan climat et ses projections à 2050 et tenté de transposer ses objectifs dans les politiques d'urbanisme.

Le PCT, c'est aujourd'hui 10 fiches actions classées en fonction de leur urgence et de la légitimité du Parc à les mettre en œuvre. Ainsi, dans la catégorie « attention la maison brûle mais le Parc ne peut pas y faire grand chose », le secteur des transports. A l'opposé, « ce n'est pas l'urgence mais le Parc peut agir », la consommation des serres agricoles ou la qualité des constructions neuves. Et, entre les deux, la formation des acteurs du bâtiment, la réhabilitation du bâtiment, la réduction des intrants agricoles, le développement du bois énergie, de l'énergie solaire, les économies d'énergie dans le secteur de l'industrie...

Devant ce tableau à double entrée, hiérarchisant les priorités selon l'enjeu climatique, le Parc a revu sa copie d'urbanisme. Ainsi, dans chaque secteur, des pistes d'amélioration ont été trouvées.

La voiture au garage

Dans le secteur des transports, différentes options ont été envisagées, parmi lesquelles :

- L'introduction dans les PLU de mesures limitant les déplacements motorisés (plans de déplacement urbain, plans de déplacement entreprise).
- Le maintien et l'encouragement des services de proximité (services publics, marchés, retour aux camions de vente ambulante, etc.).
- Le développement du vélo en tant que moyen de transport à part entière.
- L'organisation de sites de covoiturage (mais aussi de pédibus et de cyclobus).
- La coordination de l'urbanisation et des services de desserte en transports collectifs.
- Le développement des zones d'activité sur les sites desservis par le fret ferroviaire.

Pour que ces idées puissent exister, le Parc préconise de les traduire en termes d'urbanisme. Pour les collectivités, il s'agirait d'introduire ces mesures dans les PLU. Et pour le Parc de veiller lorsqu'il donne son avis sur les documents d'urbanisme (PLU et SCOT) à ce que ces notions soient prises en compte.

Construire durable

Dans le secteur de l'habitat, les enjeux sont également importants.

Le secteur du bâtiment est responsable en France d'1/4 des émissions de gaz à effet de serre. Dans le Parc, le PCT fait apparaître que le plus fort poste de dépenses énergétiques correspond à celui de l'habitat. Il montre également que dans le Maine-et-Loire, où l'on enregistre 70% de logements individuels, on consomme énormément d'espace pour le bâtiment (10 logements absorbent l'équivalent de 2 hectares par jour). Parmi les réponses à cette gabegie énergétique :

- Le développement de l'habitat densifié (reconstruire des rues avec des maisons de chaque côté).
- L'incitation aux projets collectifs ou semi-collectifs (partage de chaudière, réduction des déperditions)
- La construction dans les dents creuses, les friches industrielles, les bâtiments anciens...
- L'augmentation des COS pour les constructions énergétiquement efficaces.

Une fois encore, la réponse urbanistique consiste à prendre en compte ces aspects énergétiques dans les documents d'urbanisme (PLU – plan local d'urbanisme, PADD – projet



d'aménagement et de développement durable, SCOT – schéma de cohérence territoriale) afin de limiter à la fois les consommations des bâtiments (résidentiels et tertiaires) et le développement des transports.

Aussi, le Parc pourrait proposer des recommandations-types aux collectivités et aux aménageurs. Parmi les idées : demander aux Régions et aux conseils généraux d'éco-conditionner leurs aides pour les projets les plus économes (une bonne orientation des logements permet d'économiser 20% des consommations d'énergie), d'encourager les projets sur terrains réhabilités (friches industrielles, bâtiments anciens, bâtiments inutilisés), en collectif (la densification d'un habitat individuel pavillonnaire vers un habitat de petit collectif permet un gain énergétique structurel d'environ 20%) ou semi-collectif (partage de chaudières ou équipements électroménagers, mini-réseaux de chaleur, etc.). Du côté des communes, le Parc pourrait inciter à inclure, dans les dossiers de permis de construire, un volet énergétique, et plus largement des aspects HQE.

Agriculture biologique, énergies renouvelables...

Le Parc a décliné cette méthode pour l'ensemble des 10 priorités identifiées. Sur le thème de l'agriculture, pour parvenir aux exigences du Facteur 4, il apparaît nécessaire d'encourager l'agriculture biologique et ainsi, de prévoir les espaces nécessaires à une pratique plus extensive. Les mêmes besoins d'espaces se font sentir pour favoriser les circuits courts.

Sur le plan des énergies renouvelables, le Parc préconise d'intégrer les réseaux de chaleur bois dans les projets denses, dans les éco-quartiers et les zones d'activités, de travailler sur les PLU et les ZPPAUP pour faciliter l'intégration solaire en zone patrimoniale ou non...



Les conclusions

Ce PCT permet-il de faire avancer les politiques d'urbanisme et de lutter contre les effets pervers de la périurbanisation ?

Selon les experts du Parc, cet outil est nécessaire mais pas suffisant car il doit s'accompagner d'un changement de mentalités que ce soit au niveau du citoyen, des industriels ou de la collectivité. Le PCT donne le déclic mais doit s'accompagner de campagnes de sensibilisation en profondeur. Un exemple ? Si le plan prévoit de développer la distribution en circuits courts de produits locaux, il est nécessaire que les terres agricoles conservent une place honorable dans la gestion de l'espace, sans

quoi, on se retrouve dans des situations similaires à celle de l'agglomération Nantaise, où les clients sont contraints de parcourir des kilomètres pour bénéficier d'un panier de produits locaux. Il faut donc faire comprendre aux citoyens qu'on ne peut avoir de paniers de produits locaux si l'on continue à construire dans les champs. Idem pour les transports.



Si le plan prévoit de réduire le nombre de véhicule par famille (à moins de 1), il est indispensable que l'aménagement du territoire suive : création de centralités, de planification des déplacements, de voies douces. Or, sans une politique volontariste de mise en place de transports collectifs et de noeuds d'intermodalité, cela n'est pas envisageable. Encore moins, si le public n'est pas sensibilisé et enclin à utiliser les outils qui lui sont proposés.

Pour en savoir plus

*Florence Busnot-Richard 02 41 53 66 00 - f.busnot-richard@parc-loire-anjou-touraine.fr
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine*

Endiguer la périurbanisation : de la sensibilisation à la croyance, de la croyance à l'action

MICHEL MATTEI, chargé de mission urbanisme au Parc Loire-Anjou-Touraine
PHILIPPE PAPIN, de Médiation environnement.



L'essentiel

Pour stopper l'étalement urbain, le Parc a développé, avec les collectivités, un outil d'aide à l'élaboration de documents d'urbanisme plus durables.

La question

Dans le Parc Loire-Anjou-Touraine, l'urbanisme peut parfois être exemplaire en terme de développement durable. C'est le cas notamment sur la commune de Forges (200 habitants) qui depuis 2003, envisage son développement urbain sous le prisme des démarches AEU (Approche environnementale de l'urbanisme) et HQE (Haute qualité environnementale). Pourtant, dans l'ensemble du territoire, l'artificialisation des milieux est plus forte que la moyenne nationale. Comment inverser cette tendance ?



Le contexte

Depuis sa nouvelle charte, le Parc place l'urbanisation au cœur de ses préoccupations centrales. Pourquoi ?

Parce que le Parc s'est rendu compte, lors de la révision de sa charte, que les acteurs (élus, associations services techniques...) avaient de très fortes attentes en la matière. Aussi, pour répondre à leurs requêtes, le Parc a souhaité matérialiser, dans le plan de Parc, la volonté de stopper l'étalement urbain. La première version du plan soumise à enquête publique, était volontairement provocatrice, notamment vis-à-vis des syndicats mixtes de SCOT (on leur demandait de prendre en charge la réflexion sur les

les communes, avec l'appui d'un bureau d'études en respectant la contrainte suivante : intégrer les critères de développement durable et limiter l'étalement urbain.

Les outils mis en œuvre

L'appel à projet du Meeddat en 2008 « Endiguer la périurbanisation sur l'axe Loire entre Tours et Angers : partager une culture de l'urbanisme durable » a été une formidable opportunité pour concrétiser ce travail sur les « enveloppes d'urbanisation ». L'idée était de concrétiser les engagements de la charte et d'arriver dès la planification, à créer des outils permettant de prendre en compte le développement durable.



limites intangibles de l'urbanisation par exemple). Après plusieurs ajustements, et dans la volonté de faire participer les collectivités à une politique d'urbanisme durable, le Parc a innové. Au lieu d'assigner à tous les espaces une fonction, le Parc a demandé à se positionner par rapport à des « enveloppes d'urbanisation ». La délimitation et l'affectation ne sont pas figées. Elles sont à définir par

Un cahier des charges assez ouvert a été soumis à 24 bureaux d'études. Leur mission ? « Construire pour et avec les collectivités un outil d'aide à l'élaboration de documents d'urbanisme plus durables et contribuer à une appropriation du concept de développement durable par des apports culturels, méthodologiques et techniques ». A la surprise générale, seuls 2 bureaux d'étude ont répondu.

Médiation & environnement a été retenu pour avoir notamment intégré un aspect participatif. « Nous avons souhaité définir la méthode avec ceux qui vont la mettre en œuvre », explique Philippe Papin de Médiation environnement.

Le travail s'est déroulé en trois temps. Il s'est d'abord agi de mettre au diapason du développement et de l'urbanisme durables l'ensemble des décideurs. De travailler par la suite sur quelques sites pilotes pour éprouver la méthode. Et, enfin, de la mettre en forme pour pouvoir la généraliser.

Etape numéro 1 : Créer une culture commune autour de l'urbanisme durable

Six demi-journées de sensibilisation ont été organisées en différents points du territoire. Réservées aux élus et aux agents en charge de l'urbanisme, elles avaient pour objectif de former et d'informer aux enjeux du développement durable, de pointer l'impact des activités humaines sur le paysage, de rappeler les objectifs de la charte sur la thématique « développement durable et sur

urbanisme. Mais aussi et surtout d'identifier les principaux freins à la prise en compte du développement durable dans les PLU. 140 personnes ont participé à ces journées et 1/3 des communes ont été représentées.

Très instructives, ces journées ont montré que le développement durable, aussi médiatique soit-il, reste encore peu connu des élus. Si tout le monde en a déjà entendu parler, personne ne sait vraiment définir le concept. Elles ont également pointé la difficulté des élus à se projeter dans le long terme, sans doute à cause de la durée limitée de leur mandature et, surtout, leur incapacité à croire en l'urgence de se lancer dans une telle démarche (le changement climatique n'est pas palpable dans le Maine-et-Loire). Enfin, il est apparu que les élus étaient trop souvent « sous contrainte » des habitants, se réfugiant assez systématiquement dans le compromis. Qu'ils manquaient de références d'urbanisme durable en milieu rural, qu'ils étaient perdus dans la kyrielle des interlocuteurs et la mouvance des textes de lois. Et que, souvent, ils n'avaient pas assez de temps à consacrer à ces sujets.

Etape numéro 2 : Concevoir une méthode d'élaboration de PLU durables et la tester sur quelques plans locaux d'urbanisme

Deux demi-journées de sensibilisation ont été à nouveau organisées pour le grand public cette fois. Le succès a été assez relatif en terme de fréquentation. Mais il en ressort qu'il est primordial de travailler sur les fondamentaux du développement durable avant de se lancer dans un PLU.

Prochainement, deux PLU en cours d'élaboration vont être décortiqués à l'occasion d'ateliers rassemblant les élus, les agents territoriaux, les services instructeurs associés à l'élaboration du PLU. L'objectif de ces ateliers est d'arriver, à partir de ces deux exemples, à définir une méthode permettant d'élaborer des PLU plus durables.

Etape numéro 3 : Mettre en forme de l'outil, le tester et l'ajuster

L'outil une fois défini sera testé sur 2 nouvelles communes en cours d'élaboration de PLU. Celles-ci apporteront leurs remarques au bureau d'étude qui les prendra en compte pour affiner l'outil.

Les conclusions

Il n'est pas possible aujourd'hui de tirer des conclusions définitives sur ce projet car la dernière étape n'a pas encore été menée. Mais d'ores et déjà, le Parc a noté la nécessité de développer des outils de pédagogie participative vis-à-vis de tous les décideurs (élus, techniciens, citoyens). Pour le Parc, la maîtrise de l'urbanisation passera forcément par la sensibilisation.



Pour en savoir plus

**Michel Mattéi 02 41 53 66 00 - m.mattei@parc-loire-anjou-touraine.fr
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**

Comment amener une densification par une politique de mixité urbaine ?

FREDERIC MONIN-GUENOT, PIERRE-HENRY BOMBENGER, du Parc des Ballons des Vosges.



Le Parc du Ballon des Vosges, c'est :

- 3 Régions : Alsace, Franche Comté, Lorraine
- 4 Départements : Haut-Rhin (Alsace), Vosges (Lorraine), Haute-Saône et Territoire de Belfort (Franche-Comté)
- 208 communes
- 300 000 hectares
- 254 000 habitants
- 4 villes porte : Colmar, Lure, Remiremont, Saint-Dié- des-Vosges
- 2 villes moyennes : Ribeauvillé et Thenn



Le SIU, kézako ?

Le travail de recherche s'appuie en partie sur le Système intégré pour l'urbanisme. Ce SIU est une démarche intégrée s'appuyant sur un outil d'aide à la décision. Elle comprend un volet technique et un accompagnement projet des techniciens et des élus. L'outil s'appuie sur les discours et les informations fournis par les acteurs locaux : le SIU ne peut fonctionner sans ces connaissances territorialisées.

Les objectifs prioritaires d'urbanisme sont définis par les élus dans le cadre de la préparation de la nouvelle Charte :

- Economiser les ressources du territoire
- S'appuyer sur les caractères du territoire
- Favoriser la convivialité (qualité et accessibilité de l'espace public)
- Etre viable dans le temps

L'essentiel

Le Parc soutient une thèse de doctorat intitulée « L'urbanisme rural durable : du concept à la mise en oeuvre - Contribution pour l'aide à la décision territoriale ». Ce travail de recherche appliquée, expérimenté sur le territoire du Parc prévoit la construction de référentiels territoriaux d'évaluation et l'élaboration d'une méthode d'ingénierie opérationnelle pour leur mise en oeuvre (dite SIU, Système Intégré pour l'Urbanisme). La démarche SIU est testée grandeur nature sur trois communes élaborant actuellement leurs plans locaux d'urbanisme. L'outil d'aide à la décision s'appuie sur la simulation, la modélisation et l'évaluation des variantes possibles d'aménagement discutées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

La question

Comment la notion d'urbanisme rural durable est-elle traduite concrètement dans les choix d'aménagement locaux ? Comment ces outils d'ingénierie territoriale contribuent-ils à faire évoluer les représentations des acteurs vers davantage de durabilité, et à impliquer davantage les élus ?

Le contexte

Le Parc des Ballons des Vosges prépare actuellement sa 3e charte (2010-2022) et a souhaité intégrer un volet important sur l'urbanisme durable. L'expérimentation en cours sur 3 communes permet de tester la démarche SIU et, à terme, de la généraliser à l'ensemble des communes.

La mise en oeuvre

Le projet de recherche a commencé en octobre 2007 et doit s'achever fin 2010. Il est construit en 3 étapes. La première consiste à définir territorialement l'urbanisme rural durable. Quelles sont ses caractéristiques ? Quelles sont les représentations de la ruralité et comment se traduisent-elles sur le terrain ? Quels sont les agencements politico-administratifs et les outils mis en place ?...

Le deuxième volet porte sur la réalisation d'outils d'aide à la décision basés sur la simulation et la modélisation des choix d'urbanisme.



Enfin la dernière étape permet de tester ces outils sur 3 communes qui élaborent leur PLU.

Vers une même culture

Pour créer une culture commune, définir et faire partager la notion d'urbanisme rural durable URD (notion assez nouvelle), le Parc a organisé 19 réunions territoriales. L'objectif de ces rassemblements était de sensibiliser les élus aux enjeux de la périurbanisation, de développer un référentiel commun et de faire en sorte qu'ils puissent développer puis porter un discours politique commun sur le sujet.

Modélisation des choix d'urbanisme

Dans le même temps, l'équipe de recherche a travaillé sur une base SIG d'occupation des sols à fine échelle permettant d'analyser les impacts des politiques d'urbanisme. Elle contient des informations sur l'urbanisme, l'agriculture, la gestion forestière, les trames vertes et bleue... Les données caractérisent l'évolution de l'occupation du territoire entre les années 1980 et 2000.

Pour rendre les choix d'urbanisme palpables et opter pour l'outil de modélisation le plus approprié, le Parc s'est rapproché du CAUE de l'Oise. Sur la base d'échanges d'expériences, l'équipe a conçu une méthodologie propre permettant de modéliser en trois dimensions les propositions des élus. Les niveaux de définition retenus sont simples (pas de détails dans les maisons par exemple) pour que les élus se focalisent sur les questions d'urbanisme et non d'architecture. L'équipe a ensuite proposé une méthode respectant l'échéancier traditionnel d'élaboration d'un PLU.

De la théorie au terrain

Une fois les indicateurs définis et les données récoltées, le Parc est passé à la phase d'expérimentation à proprement parler.

Un appel à candidatures a été lancé auprès des communes. Trois ont été retenues pour mener l'expérimentation : la première est très rurale, la seconde est située à proximité d'une



grande voie de communication et la troisième se trouve en zone périurbaine dense (en périphérie de Mulhouse).

L'expérimentation vient de commencer sur une commune et devrait débuter prochainement sur les deux autres.

Les conclusions

Difficile aujourd'hui de tirer des conclusions, vu que l'expérimentation vient tout juste de commencer. On peut d'ores et déjà constater que le système intégré pour l'urbanisme est très parlant pour les élus, mais qu'il prend du temps.

Affaire à suivre...

Les partenaires du projet

- *Partenariats (à mentionner obligatoirement par convention) :*

- *ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*

- *Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges*

- *Conseil régional d'Alsace*

- *Conseil régional de Franche-Comté*

- *Conseil régional de Lorraine*

- *Fédération des Parcs naturels régionaux de France*

- *Parc naturel régional des Ballons des Vosges*

- *Union européenne dans le cadre du programme FEDER - Fonds Européen de Développement Régional*

- *Université de Strasbourg*

- *Université François Rabelais de Tours*

- *Université du Québec à Montréal*

Pour en savoir plus

Frédéric Monin-Guenot, f.monin@parc-ballons-vosges.fr

Pierre-Henry Bombenger, bombenger@umb.u-strasbg.fr, Parc du Ballon des Vosges, 03 89 77 90 34

Comment assurer une continuité écologique en conduisant une politique d'aménagement en accord ou en désaccord avec la demande ?

EMILIE ROSSA, *Parc Normandie Maine*



Le Parc Normandie-Maine, c'est :

- 2 Régions : Basse-Normandie, Pays de la Loire
- 4 Départements : Orne, Manche, Mayenne, Sarthe
- 149 communes
- 235 000 hectares
- 160 000 habitants
- 17 villes porte



©Fédération des Parcs naturels régionaux de France

L'essentiel

Dans le Parc Normandie Maine, on réfléchit aux moyens de prendre en compte la biodiversité dans les documents d'urbanisme.

En 2008/2009, dans le cadre des ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement, une équipe de 17 étudiants (issus de 3 écoles différentes : Agrocampus ouest centre d'Angers, Polytech'Tours et ESAJ Paris) a réalisé une étude sur la Communauté Urbaine d'Alençon et proposé des outils innovants pour inviter la nature en ville, à travers l'étude de la Trame verte et bleue.

La question

Peut-on introduire la notion de biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire ? Comment appréhender l'équilibre entre l'Homme et la nature dans le projet d'urbanisme ?

Le contexte

En 2008, l'État lance une grande opération de restauration d'une trame verte et bleue à l'échelle du territoire pour maintenir les continuités écologiques.

Il invite, dans le cadre d'un appel à projet, les collectivités à postuler. Le Parc Normandie Maine décide de s'inscrire dans la réflexion nationale et propose de réfléchir sur les façons d'intégrer la biodiversité dans l'urbanisme. La Communauté Urbaine d'Alençon, à l'amont de la création d'un SCoT et en préparation d'Agenda 21, est retenue comme terrain d'étude.

La mise en œuvre

Vers une même culture

Le périmètre choisi pour l'étude se situe dans la vallée de la Sarthe, sur une dizaine de communes. Dans ces 10 localités, les étudiants ont commencé par un travail d'observation. L'équipe a identifié les différentes formes de trames écologiques

existantes (formes, épaisseurs, variations – en continu, en pas japonais, en maillage), a réfléchi sur les échelles pertinentes pour décrire une TVB, recensé les espèces patrimoniales à prendre en compte (mais a basé sa réflexion sur la conservation des habitats plutôt que des espèces) et les pratiques sociales liées à ces milieux (sous forme d'enquêtes menées auprès des passants les jours de fin de semaine). Enfin, les étudiants ont identifié les principales barrières au continuum écologique, à partir de photos aériennes : pollution lumineuse, urbanisation et artificialisation des milieux, trafic routier et pollution sonore, ouvrages hydrauliques...

Toutes ces données ont été cartographiées à l'échelle 1/25000e et ont fait ressortir les grandes ruptures écologiques.

Zoom sur la TVB urbaine

L'équipe s'est ensuite focalisée sur la définition d'outils permettant de restaurer ces continuités. Pour les définir, les étudiants se sont toujours posé la question



©Fédération des Parcs naturels régionaux de France

de la place de l'homme dans ces milieux : qui les gère, qui les fréquente et selon quelle intensité, quelles pratiques y sont proposées ? Pour chacune des solutions, un baromètre développement durable a permis de juger de la prise en compte (ou non) des trois critères écologie, économie et société. Près d'une vingtaine d'outils novateurs ont été proposés. Parmi lesquels :

- Pour développer de nouveaux habitats et faire circuler la faune et la flore : des jardinières flottantes (en suspension sur l'eau) ou des doubles haies permettant de délimiter un nouveau corridor.
- Pour végétaliser les zones artificialisées : le verdissement des parkings, la plantation d'arbres au cœur des carrefours giratoires.
- Pour créer de la biodiversité dans les lieux de promenade et de vie : l'aménagement des berges, le développement de pergolas végétales dans les rues.
- Pour sensibiliser la population aux enjeux de trame verte et bleue : la création d'un jardin vitrine, ouvert au public, la mise en place de webcam pour observer la nature en direct.



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France

- Pour rendre l'habitat plus vert : la végétalisation des toits des supermarchés et la création de nouveaux habitats sans emprise au sol (sur pilotis, dans les arbres, sous forme de montgolfières...).

- Pour mieux gérer l'espace existant : le réaménagement des cimetières, la création de bassins d'infiltration en bordure des zones de stationnement.

Du papier au terrain

Pour passer de la boîte à idées à une mise en œuvre plus pratique, l'équipe a étudié 5 sites laboratoires, chacun étant lié à un enjeu différent : Saint Germain du Corbéis en bord de rivière, les berges de Sarthe en centre-ville, la Fuie des Vignes, réservoir de biodiversité en milieu urbain, Perseigne, quartier d'habitat dense et le centre-ville, un continuum dans leur boîte à idées les aménagements les plus adaptés.

Des montgolfières de biodiversité en 2010 ?

Aujourd'hui, le projet a été présenté à la Communauté Urbaine d'Alençon qui devrait retenir certaines pistes dans les mois à venir. Le pré-diagnostic du ScoT intègre d'ores et déjà la TVB et ses enjeux tel que

décrits par l'atelier du Grenelle. Une importance capitale est accordée aux continuités écologiques et à leur dimension structurante pour un projet de territoire.



© Fédération

Les conclusions

Les études viennent tout juste d'être présentées aux élus et commencent à peine à être traduites en actes. Difficile dans ce contexte d'évaluer la démarche menée essentiellement par des urbanistes (les étudiants ne disposant pas de compétences naturalistes, les professionnels de l'environnement n'ont été associés qu'à l'occasion des comités de pilotage). Néanmoins, ce travail réalisé sans contrainte (et avec la fraîcheur des étudiants) permet aux habitants d'imaginer leur ville de demain, de réfléchir à la place que l'on laisse à l'autre dans les politiques d'aménagement. Et de remettre en cause le postulat selon lequel l'aménagement urbain consiste forcément à faire reculer la biodiversité.

Pour en savoir plus

Emilie Rossa, emilie.rossa@parc-normandie-maine.fr, 02 33 81 13 34
Parc naturel régional Normandie Maine

→ Vue de l'esprit

Les conclusions du séminaire ont été confiées à Hugues Lauliac directeur régional de l'Ademe et Yves Gorgeu directeur d'études à Mairie Conseil.

« Le monde rural doit montrer l'exemple à la ville »

« Sur la problématique du changement climatique, nous sommes actuellement tiraillés entre des arguments qui opposent le rural et l'urbain.

Pour des raisons d'organisation des transports, de maîtrise de l'énergie, de gestion des déchets... la notion de densification urbaine se développe bien. En clair, on peut appliquer facilement en ville le principe « plus c'est dense, plus tout est simple et rentable ». Lorsqu'on habite en territoire rural, ce principe, qui revient à favoriser la désertification, heurte l'intuition qu'une vie « déconcentrée » est plus proche de l'environnement, et donc plus vertueuse. Il manque actuellement un discours différent qui mettrait en évidence que le milieu rural présente aussi son intérêt spécifique dans la lutte contre le changement climatique, notamment par sa proximité des ressources naturelles.

Pendant ce séminaire, plusieurs exemples ont montré qu'il était possible de lutter contre le changement climatique par un aménagement rural concerté (Plan climat territorial du Parc Loire-Anjou-Touraine, trame verte et bleue dans le Parc Normandie-Maine). Je tiens à souligner la communauté d'enjeux qui existe entre les 2 thèmes abordés : stratégie énergétique et préservation de la biodiversité. Cela doit nous encourager à tirer partie de cette proximité dans les efforts de communication que nous avons à mener. En effet, l'énergéticien cherche à maîtriser une demande, densifiée en milieu urbain, dont on sait que, par le développement des matières premières renouvelables, elle empiètera de plus en plus sur les espaces disponibles ; pendant que le naturaliste construit la méthode visant à établir, en milieu rural, la limite à ne pas dépasser. Ces deux métiers, loin de s'opposer, ont tout à gagner à communiquer ensemble. »

Hugues Lauliac directeur régional de l'Ademe en Limousin



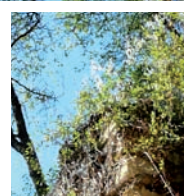
« Il faut trouver la bonne échelle pour concevoir un urbanisme durable et s'appuyer sur l'armature naturelle »

« Comment faire un lien entre les questions d'urbanisme et de biodiversité ?

Pour l'instant, la question de la biodiversité n'est pas évidente à intégrer. Ce n'est pas dans les habitudes des élus. Il faut absolument faire plus d'efforts pour les accompagner dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Pour les y aider, il est intéressant de mettre l'accent sur un diagnostic permettant de dresser un état des lieux de l'armature naturelle, agricole, paysagère. Sur cet état des lieux, les milieux non artificialisés et les aménagements qui tiennent compte de la biodiversité pourraient être mis en avant et considérés comme l'armature principale à partir de laquelle élaborer les projets d'urbanisme. Les élus auraient alors à faire leur choix en fonction de cet élément fondamental. Selon les cas, ils pourraient piocher dans les milieux les moins impactant et inscrire le projet en tenant compte des continuums biologiques. Cela reviendrait à inverser les pratiques actuelles et à placer cette ossature principale en première position. Ainsi, les décideurs seraient amenés à se poser les 4 questions suivantes : que va-t-on consommer comme espaces ? Où va-t-on le faire ? Dans quelles conditions ? Comment élaborer des projets qui respectent les caractéristiques et les ressources locales ?

Il est alors nécessaire de revoir les échelles pour concevoir un urbanisme durable. On a beaucoup parlé d'échelon communal mais cela ne me semble pas être pertinent. On risque l'émiettement de la responsabilité et l'incohérence d'une commune à l'autre. Il faudrait rassembler les élus à une échelle plus large, entre le SCOT le PLU. A ce titre, l'exemple du Parc des Landes de Gascogne est très intéressant. Les élus se sont dotés de chartes d'urbanisme intercommunales et conçoivent ensemble les extensions urbaines. »

Yves Gorgeu directeur d'études à Mairie Conseil



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France



→ Vue de la salle

Les organisateurs :

Nicolas Sanaa à la Fédération des Parcs
Michel Mattei au Parc Loire-Anjou-Touraine

Les intervenants :

Jean-Michel Marchand, président du Parc Loire-Anjou-Touraine
Michel Mattei, Parc Loire-Anjou-Touraine
Philippe Papin, Médiation et environnement
Frédéric Monin-Guenot, Parc du Ballon des Vosges
Pierre-Henry Bombenger, Parc du Ballon des Vosges
Emilie Rossa, Parc de Normandie Maine

Les participants :

- Babonneau Sandrine, chargée de mission Urbanisme, Parc de Brière,
sababonneau@parc-naturel-briere.fr

- Badrignans Anne, Ingénieur paysagiste, **anne.badrignans@yahoo.fr**

- Bedhomme Raphaël, chargé de mission paysage, Parc Loire Anjou Touraine,
r.bedhomme@parc-loire-anjou-touraine.fr

- Berthier Isabelle, journaliste, revue Urba diagonale

- Bertho Laurence, directrice adjointe à l'urbanisme, Ville de Guérande,
laurence.bertho@ville-guerande.fr

- Bertrand Catherine, chargée de mission, Conseil Régional Centre,
catherine.bertrand@regioncentre.fr

- Binet Hélène, consultante

- Bion Romain, chargé de mission urbanisme, Parc Gâtinais Français,
r.bion@parc-gatinais-francais.fr

- Boitard Franck, chargé de mission développement durable, Communauté de
communes Rivière Chinon Saint Benoît,
franck.ccrsbs@orange.fr

- Bombenger Pierre-Henry, Doctorant en urbanisme, Université de Strasbourg,
bombenger@umb.u-strasbg.fr

- Bonnard Marc, Vice-Président, Projet de Parc Baronnies provençales,
mh.bonnard.hautlauron@wanadoo.fr

- Busnot-Richard Florence, chargée de mission Ingénierie de l'environnement et
l'énergie, Parc Loire Anjou Touraine,
f.busnot-richard@parc-loire-anjou-touraine.fr

- Casaromani Pauline, architecte – Préparation de thèse,
p.casaromani@aliceadsl.fr

- Chatain Guy, chargé de mission Paysage/Urbanisme, Parc Vercors,
guy.chatain@pnr-vercors.fr

- Chêne Delafosse Lucile, responsable service urbanisme,
Mairie de Chinon, ADS@ville-chinon.com

- Chevallier Aurélie, chargée de mission énergie, Pays du thouarsais,
aurelie.chevallier@pays-thouarsais.com

- Chiappero Dany, responsable Pôle Paysage, bâti, urbanisme, Parc Brenne,
d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr

- Delcamp Matthieu, chargé de mission « Changement climatique », Parc Landes
de Gascogne, **m.delcamp@parc-landes-de-gascogne.fr**



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France



© Fédération des Parcs naturels régionaux de France

- Frechet Jean-Louis, Président de la commission aménagement du territoire du Parc, Parc Brière, **info@parc-naturel-briere.fr**
- Geneau Eléonore, stagiaire, Fédération des Parcs, **eleonore.geneau@orange.fr**
- Gilet Sabrina, paysagiste, Parc Livradois Forez, **s.gilet@parc-livradois_forez.org**
- Gorgeu Yves, directeur d'étude, Mairie-conseils, **yves.gorgeu@caissedesdepots.fr**
- Lauliac Hugues, directeur régional, ADEME Limousin, **hugues.lauliac@ademe.fr**
- Marchand Jean-Michel, Président, Parc Loire Anjou Touraine, **jm.marchand@parc-loire-anjou-touraine.fr**
- Masse Alain, délégué au développement durable, Saint-Malo de Guersac, **alain.masse@saintmalodeguersac.fr**
- Mattei Michel, chargé de mission urbanisme, Parc Loire Anjou Touraine, **m.mattei@parc-loire-anjou-touraine.fr**
- Monin-Guénot Frédéric, chargé de mission urbanisme, Parc Ballons des Vosges, **f.monin@parc-ballons-vosges.fr**
- Moriceau Claire, chargée de mission urbanisme, Parc Brenne, **c.moriceau@parc-naturel-brenne.fr**
- Moutet Philippe, chargé de mission énergie, Fédération des Parcs, **pmoutet@parcs-naturels-regionaux.tm.fr**
- Privat-Madelin Anne-Catherine, chargée de mission urbanisme et paysage, Parc Alpilles, **ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr**
- Papin Philippe, consultant, Médiation et environnement, **mppapin@wanadoo.fr**
- Pohu Jean-Pierre, Maire de Doué-le-Fontaine
- Rossa Emilie, chargée de mission paysage-urbanisme, Parc Normandie-Maine, **emilie.rossa@parc-normandie-maine.fr**
- Sanaa Nicolas, Chargé de mission aménagement urbanisme paysage, Fédération des Parcs, **nsanaa@parcs-naturels-regionaux.tm.fr**
- Tessieux Yann, chargé de mission aménagement du territoire, Parc Volcans d'Auvergne, **ytessieux@parcnaturel-volcanauvergne.com**
- Thiebaut Olivier, chargé de mission, Parc Morvan, **olivier.thiebaut@parcdumorvan.org**
- Vergain Philippe, adjoint à la sous direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et sur système d'information géographique, Ministère de la Culture et de la Communication, **philippe.vergain@culture.gouv.fr**
- Stagiaires EPUT DA, Parc Normandie-Maine

Coordination :

Nicolas Sanaa - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Rédaction :

Hélène Binet, consultante

Graphisme :

Anne Badrignans, paysagiste
anne.badrignans@gmail.com

Comité de relecture :

Dany Chiappero, Parc naturel régional de la Brenne
Régis Ambroise, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

www.parcs-naturels-regionaux.fr



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78 - E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

15, avenue de la Loire - 49730 Montsoreau
Tél : 02 41 38 38 88 - Fax : 02 41 38 38 89 - E-mail : info@parc-loire-anjou-touraine.fr

